

PV du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20 mars 2025

DÉLIBÉRATIONS

Nombre de Conseillers :
en exercice : 15
quorum : 08
présents : 10
votants : 14
pouvoirs : 4

Date de convocation :
13 mars 2025

Le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni le **jeudi 20 mars 2025 à 19h00** en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Bernard POURPOINT, Maire de Grézac.

Présents : M. POURPOINT Bernard, Maire, Mme de ROFFIGNAC Françoise, adjointe, M. BRIVIO Philippe, Mme DIET Marie-Christine, M. GADIOU Dominique, M. GUÉRIN Pascal, M. NEAU François, M. PÉRAUX Christophe, M. SAINTLOS Julien, Mme WILLIOT-NICHOLLS France

Absents excusés :

Mme BELLUTEAU Nathalie, Adjointe, pouvoir à M SAINLOS

M. RAIMOND Bruno avec pouvoir à M POURPOINT

M. SÉGUINEAUD Mickaël avec pouvoir à M GADIOU

Mme VARENNE Véronique avec pouvoir à Mme DIET

M. AVRARD Cédric

Secrétaire de séance : M SAINTLOS Julien

- Le procès-verbal de la séance du 6 décembre 2025 ne soulevant aucune remarque, il est adopté à l'unanimité.
- Monsieur le Maire fait le compte rendu des décisions prises en application de l'article L 2122-22 du CGCT :
 - Décision n° 2025-01 : Plan de financement pour le financement du logement communal
 - Décision n° 2025-02 : Plan de financement pour la reconstruction du pont de Chatelars

Délibération n° D2025_01_01

PERSONNEL COMMUNAL

PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE / RISQUE SANTE : PARTICIPATION A LA CONSULTATION ENGAGEE PAR LE CENTRE DE GESTION POUR UNE MISE EN PLACE AU 01/01/2026

LE CONSEIL MUNICIPAL

Sur l'exposé de Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré,

DÉCIDE

- **De retenir** la procédure de convention de participation, avec son contrat d'assurance collective à adhésion facultative des agents, selon la procédure d'appel à concurrence organisée par le CDG 17
- **De donner**, ainsi, mandat au CDG 17 pour la réalisation d'une mise en concurrence visant à la sélection d'un ou plusieurs organismes d'assurance et la conclusion d'une convention de participation pour la couverture du risque santé au 1^{er} janvier 2026
- **D'accorder** une participation aux fonctionnaires et agents contractuels de droit public et de droit privé dans l'effectif qui adhéreront au contrat collectif d'assurance conclu à l'issue de la procédure d'appel à la concurrence, et de fixer le niveau de cette participation comme suit : montant unitaire mensuel brut de 15€ minimum par agent
La participation sera confirmée par délibération, à l'issue de la procédure de consultation

- **D'autoriser** Monsieur le Maire à effectuer tout acte relatif à ce dossier, et notamment à transmettre au Centre de gestion toutes les données statistiques nécessaires à la consultation.

Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

Délibération n° D2025_01_02

FINANCES LOCALES
APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE (CFU) 2024
BUDGET PRINCIPAL

LE CONSEIL MUNICIPAL

Sous la présidence de Madame DIET Marie-Christine, Conseillère Municipale, doyenne d'âge de l'Assemblée,
 Après avoir entendu ce jour le CFU de l'exercice 2024,
 Après en avoir délibéré,

DÉCIDE

- **De voter** le Compte Financier Unique de l'exercice 2024 du Budget Principal,
- **D'arrêter** ainsi les comptes :

Investissement

Dépenses Prévues : 1 075 284,00 €
 Réalisées : 389 620,55 €
 Restes à réaliser : 100 000,00 €

Recettes Prévues : 1 075 284,00 €
 Réalisées : 243 714,95 €
 Restes à réaliser : 0,00 €

Résultat : - 145 905,60 €
Résultat RAR : - 100 000,00 €

Fonctionnement

Dépenses Prévues : 1 488 281,00 €
 Réalisées : 516 911,65 €

Recettes Prévues : 1 488 281,00 €
 Réalisées : 1 191 601,38 €

Résultat : 674 689,73 €

Résultat de clôture de l'exercice

| | |
|--------------------------|---|
| Investissement : | Déficit..... - 245 905,60 € |
| Fonctionnement : | Excédent..... 674 689,73 € |
| Résultat global : | Excédent global 428 784,41 € |

Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

Délibération n° D2025_01_03

FINANCES LOCALES
APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE (CFU) 2024
BUDGET ANNEXE DU LOTISSEMENT LES VIGNOLETTES

LE CONSEIL MUNICIPAL

Sous la présidence de Madame DIET Marie-Christine, Conseillère Municipale, doyenne d'âge de l'Assemblée,
 Après avoir entendu ce jour le CFU de l'exercice 2024, pour le budget annexe Les Vignolettes,
 Après en avoir délibéré,

DÉCIDE

- **de voter** le Compte Financier Unique de l'exercice 2024 du Budget Annexe Lotissement Les Vignolles,
- **d'arrêter** ainsi les comptes :

| <u>Investissement</u> | | <u>Fonctionnement</u> | |
|---------------------------------|---------------|---------------------------------|----------------|
| Dépenses Prévues : | 437 322,42 € | Dépenses Prévues : | 1 037 364,06 € |
| Réalisées : | 172 731,08 € | Réalisées : | 118 079,04 € |
| Recettes Prévues : | 437 322,42 € | Recettes Prévues : | 1 037 364,06 € |
| Réalisées : | 103 656,21 € | Réalisées : | 488 110,68 € |
| Résultat : | - 69 074,87 € | Résultat : | 370 031,64 € |

Résultat de clôture de l'exercice

| | | |
|--------------------------|------------------------------|---------------------|
| Investissement : | Déficit | -69 074,87 € |
| Fonctionnement : | Excédent | 370 031,64 € |
| Résultat global : | Excédent global | 300 956,77 € |

Pour :13 Contre : 0 Abstention : 0

Délibération n° D2025_01_04

FINANCES LOCALES AFFECTATION DES RÉSULTATS 2024 BUDGET PRINCIPAL

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE :

- **d'affecter** le résultat de l'exercice 2024 du Budget Principal comme suit :
Résultat de fonctionnement cumulé : excédent..... **674 689,73 €**
Résultat reporté en investissement (001) : déficit... .. - **145 905,60 €**
Besoin de financement en investissement (1068) **245 905,60 €**
Résultat reporté en fonctionnement (002) : excédent..... **428 784,13 €**
- **d'autoriser** M. le Maire ou son représentant à signer tout document administratif et comptable corroborant cette décision.

Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

Délibération n° D2025_01_05

FINANCES LOCALES AFFECTATION DES RÉSULTATS 2024 BUDGET ANNEXE DU LOTISSEMENT LES VIGNOLETTES

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE :

- **d'affecter** le résultat de l'exercice 2024 du Budget annexe Les Vignolettes comme suit :
Résultat de fonctionnement au 31/12/2024 : excédent.....**370 031,64 €**
Résultat reporté en investissement (001) : déficit. - **69 074,87 €**
Résultat reporté en fonctionnement (002) : excédent.....**370 031,64 €**
- **d'autoriser** M. le Maire ou son représentant à signer tout document administratif et comptable corroborant cette décision.

Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

Questions diverses

La commission « matériels » s'est réunie pour étudier l'achat d'une tondeuse autoportée. Monsieur GADIOU, responsable de la commission, présente les 3 tondeuses qui ont été vues, l'une de la marque ISEKI (31 531€), une autre de la marque KUBOTA (30 430€) et une troisième de la marque TORO (30 600€). Au regard des caractéristiques de ces tondeuses, le choix se porte sur celle de la marque ISEKI. L'ancienne tondeuse sera reprise par le revendeur.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h00.

Le maire,le secrétaire de séance,